

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.
en exercice : 9
présents : 7
votants : 8

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Madame Ingrid MAGNARD, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Absents-excusés : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

28 / UTILISATION DES CHEMINS DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLEIN (WKN)

Suite à une délibération favorable de la commune de Chéry en date du 09 décembre 2020, la société WKN France étudie un projet éolien en extension d'un parc éolien aux lieux dits « La Vève et les Marges » et la « Broses ».

Afin de permettre la mise en place de ce projet, la société WKN France soumet au Conseil Municipal un projet de promesse de convention d'usage des voiries communales et de chemins ruraux : Chemin rural de Bois Saint-Denis à Chéry, Chemin rural des Broses à Bois Saint-Denis, Chemin rural dit de la Vève et les Marges, Chemin rural de la Guichonnerie à Reully, Chemin de la Sermonnerie, Chemin rural de Saint-Pierre-de-Jard à Maurepas

Il est entendu que l'ensemble des frais relatifs au projet et aux études seront à la charge de la société WKN France.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire de Chéry à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerai, la promesse de servitudes et de permissions de voirie et les conventions, concernant : le chemin rural de Bois Saint-Denis à Chéry, chemin rural des Broses à Bois Saint-Denis, chemin rural dit de la Vève et les Marges, chemin rural de la Guichonnerie à Reully, chemin de la Sermonnerie, chemin rural de Saint-Pierre-de-Jard à Maurepas ;

Acte publié le : 07/10/2022

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 06/10/2022

- **Autorise** Monsieur le Maire de Chéry à signer avec WKN France, ou toute société (mère, sœur ou fille) qui s'y substituerai, tout acte définitif (et sans que cela ne soit exhaustif : baux emphytéotiques, conventions de servitudes, avenants etc.) utile à la bonne réalisation du projet.
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour mettre en place les décisions prises, accomplir les démarches nécessaires à la réalisation du projet et signer les documents susmentionnés.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Damien PRELY



The official seal of the Municipality of Chéry is circular. It features a central illustration of a church with a steeple and a sunburst above it. The text 'MAIRIE DE CHERY' is written around the top inner edge of the seal, and 'CHERY' is written at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.

Le Secrétaire de Séance,

Dominique LACOFFRETTE, Conseiller municipal



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lacroffrette', written over a horizontal line.

Acte publié le : 07/10/2022

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberty.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 06/10/2022